



## TUTEUR DE PROXIMITÉ ET MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

### Présentation et objectifs :

La formation par alternance, modalité d'acquisition de compétences professionnelles, est un des principes fondamentaux des formations sociales.

Les formations au tutorat visent, en prenant en compte les différents niveaux et les différentes qualifications des stagiaires, à faire acquérir aux professionnels en poste les compétences nécessaires à la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être professionnels.

Au cours de cette formation il s'agira de :

- Permettre aux professionnels de s'approprier la fonction de tuteur, ainsi que l'ensemble des compétences, fonctions, responsabilités qui s'y rattachent
- Favoriser la réflexion et la mise en œuvre de cette fonction au sein des structures et établissements
- Elaborer et expérimenter des principes, des méthodes, des outils d'accompagnement, évaluer et ajuster les pratiques formatives
- S'informer et s'approprier les objectifs et exigences des formations suivies par les apprenants accueillis (apprentis, stagiaires, nouveaux arrivants)
- Repérer les possibilités d'apprentissage que recèlent des situations professionnelles
- Savoir mobiliser les acteurs internes et externes.

Les différents modules permettent la réalisation d'un parcours évolutif allant d'une fonction tutorale de proximité vers une fonction de tuteur référent.

La formation de Maître d'Apprentissage comprend le module « Tuteur de proximité : les bases » suivi du module « Spécifique de Maître d'Apprentissage ».

### Débouchés :

La validation des modules 1 et 2 permet d'accompagner des stagiaires ou des apprentis dans leur parcours de formation et de professionnalisation. La validation du module 3 permet d'encadrer et de manager une équipe de tuteurs sur un site qualifiant.

### Accès à la formation :

L'entrée en formation se fait sur bulletin d'inscription. Les candidatures sont confirmées tant qu'il reste de la place, à défaut elles sont positionnées sur liste d'attente.

Une demande de dispense du *Module 1* est possible sur présentation des diplômes suivants : CAFDES, DEIS, CAFERUIS, DSTS, DEMF.

### Public visé et pré requis :

Cette formation est accessible à tout professionnel d'un service ou établissement souhaitant se former à la fonction de tuteur sans prérequis.

Elle concerne plus particulièrement tout salarié de la branche professionnelle, diplômé du secteur, disposant de trois ans d'activité.

Elle s'adresse donc aux professionnels assurant l'accompagnement de :

- Stagiaires en formation initiale,
- Bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de périodes de professionnalisation,
- Personnes en insertion dans l'emploi,
- Apprentis

### Durée de la formation :

La formation se déroule sur 3 mois par module. Elle comprend 120 h de formation théorique pour les trois modules. L'ensemble des modules présente un parcours évolutif allant d'une fonction tutorale de proximité vers une fonction de référent de site qualifiant.

### Dates et clôture des inscriptions :

**à venir prochainement**

## Architecture du dispositif :

<b>Module 1</b> 40 heures	TUTEUR DE PROXIMITE : Les bases
<b>Module 2</b> 40 heures	TUTEUR : Approfondissement MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
<b>Module 3</b> 40 heures	TUTEUR REFERENT : Site qualifiant

## Coût de la formation :

**460 € par module, soit un coût de 1380€ pour la totalité du parcours de 120 heures.**

Prise en charge totale par la Branche professionnelle si l'employeur est adhérent et à jour de ses cotisations.

## Modalités pratiques :

Modalités de déroulement : présentiel et distanciel

Horaires : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Effectifs mini et maxi : 12 minimum - 18 maximum

Lieu de déroulement : Site Schlumberger, 4 rue Schlumberger ou Site Kennedy, 22 avenue Kennedy, 68200 MULHOUSE

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'aménagements pendant leur parcours de formation. Nous vous invitons à nous contacter.

**Le module 1 « Tuteur de proximité – les bases »** (module obligatoire) permet au tuteur de comprendre les enjeux de l'alternance, les besoins du tuteur et les étapes clés de l'apprentissage.

**Le module 2 « Tuteur – approfondissement », « Maître d'Apprentissage »** est centré sur la connaissance des métiers du secteur, les modalités de certification et l'appropriation des référentiels.

**Le module 3 « Tuteur Référent Site Qualifiant »** développe la fonction tutorale en lien avec la notion d'organisation apprenante.

## Modalités d'évaluation des acquis de la formation Tuteur Référent et Maître d'Apprentissage :

Attestation de formation délivrée par le centre de formation.

La formation est validée par :

- L'assiduité et l'implication effective aux différentes séquences de formation
- La qualité et mise en réflexion de la pratique dans la réalisation des travaux de validation.

### CONTACTS :

Responsable de formation

**Anne FICHOU**

[a.fichou@praxis.alsace](mailto:a.fichou@praxis.alsace)

☎ 03.89.60.67.80

Assistante de formation

**Sophie AUDIGIER**

[s.audigier@praxis.alsace](mailto:s.audigier@praxis.alsace)

☎ 03.89.33.42.37

**Plus d'informations :**

[www.praxis.alsace](http://www.praxis.alsace)